



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 19 février 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	53

Date de convocation

13 février 2025

Petite enfance – Convention de groupement de commandes avec Planète Môme pour le marché simplifié d'achat d'électroménagers semi-professionnels et réparation pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

**N° de la délibération
2025-093**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 19 février 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Gilles FLORENT, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R.2122-8 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant qu'un premier marché avait été passé pour une période de 1 an pour la fourniture et l'entretien de lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle semi-professionnels pour les EAJE d'ARCHE Agglo, celui-ci se terminant au 14 juin 2023.

Considérant qu'une consultation a été lancée en 2023 pour faire suite au premier marché, mais que celle-ci s'est révélée infructueuse.

Considérant qu'il a été proposé à l'association Planète Môme d'adhérer au marché simplifié passé pour les 11 EAJE gérés par ARCHE Agglo ;

Considérant que l'association représentée par ses co-Présidentes a fait part, par mail du 7 novembre 2024, de son souhait de former un groupement de commande en vue de la passation d'un marché simplifié portant sur la fourniture et l'entretien de matériel électroménager et ce dans la limite d'un montant de 40 000 € HT sur la durée du marché ;

Considérant le projet de convention de groupement de commande définissant les règles de fonctionnement dudit groupement et notamment :

- ✓ La nomination d'ARCHE Agglo comme coordonnateur du groupement avec pour mission de procéder à la consultation conformément à la réglementation en vigueur, à la définition et au recensement des besoins de l'ensemble des membres du groupement, à la rédaction des documents de la consultation, à l'analyse des offres, au choix de l'attributaire, à la signature et à la notification du marché pour chaque membre du groupement (un acte d'engagement),
- ✓ Chaque membre du groupement assurera, pour ce qui le concerne, la bonne exécution technique et financière de ce marché et le paiement des prestations correspondantes,
- ✓ Planète Môme informera ARCHE Agglo de chaque commande qu'il passera dans le cadre du marché afin que cette dernière s'assure du respect du montant minimum et maximum du marché.

Considérant que ce marché simplifié n'est pas soumis à délibération

Considérant la convention de groupement de commandes ;

Considérant l'avis de la commission petite enfance-parentalité du 21 janvier 2025 ;

Considérant l'avis du bureau du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes entre ARCHE AGGLO et l'association Planète Môme en désignant ARCHE AGGLO coordonnateur du groupement en vue de la passation d'un marché pour la fourniture et l'entretien de matériel électroménager pour les multi-accueils du territoire d'ARCHE Agglo,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer ladite convention, annexée à la présente délibération ainsi que le contrat passé sur le fondement de cette convention et tout acte administratif y afférent,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 19 février 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/02/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo